



Demande de devis

Conception, fabrication et pose d'une signalétique
d'information locale dans la commune de
Fontpédrouse

CAHIER DES CHARGES

CCTP

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une signalétique réglementaire et homogène dans l'ensemble des 66 communes du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes. Les matériels seront conformes à la Charte Signalétique du Parc naturel régional.

Le présent marché fait également suite à la convention de partenariat et de groupement de commandes validés par les deux parties afin de réaliser ce projet de première installation sur la commune.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	3
1.1 Contexte général	3
1.2. Contexte administratif.....	4
1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement.....	4
2. OBJET DE LA PRESTATION (& MINIMUM ET MAXIMUM DE COMMANDE).....	7
3. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL	9
1. LES SUPPORTS de SIL	9
A / Les supports de type CORTEN	9
B / Les supports en Aluminium	11
2. Les registres.....	12
I. SPECIFICATIONS TECHNIQUES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS	15
1. Résistance	15
2. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ..	15
3. Prise en compte des particularités climatiques	16
4. Entretien des dispositifs.....	16
5. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres.....	16
4. la pose du matériel.....	17
5. Garanties matériel et pose	17
6. Modalités d'exécution	18
7. Durée et calendrier opérationnel	19
8. Budget.....	19
9. Facturation.....	20
10. Réponse attendue du candidat.....	20
11. Critères d'évaluation et sélection des candidats.....	21
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE	28

1. CONTEXTE

1.1 Contexte général

Dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, les sujets liés à l’affichage, à la publicité, et à la signalétique, sont au cœur des préoccupations des élus locaux, en lien avec les forts enjeux d’un territoire principalement tourné vers l’économie touristique et dont les atouts paysagers, patrimoniaux et environnementaux sont exceptionnels.

Depuis plusieurs années, les communes et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes travaillent donc en partenariat avec l’Etat, la Région et le Conseil Général sur ce sujet.

En corollaire à la suppression par les services de l’Etat et les Maires des dispositifs de publicité, illégaux dans un territoire de Parc Naturel Régional, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional œuvre pour la mise en place d’une **offre de signalisation réglementaire**, homogène et bien intégrée à l’environnement. Cette offre de signalisation s’est traduite par la mise en place d’un bouquet de solutions adaptées à chaque enjeu : panneaux H32 et H33, Relais Information Service, panneaux d’entrée de Parc, panneaux d’appartenance au Parc pour les communes, etc.

Le déploiement de ces dispositifs, normés et encadrés par le code de la route, est désormais complété par **la mise en œuvre d’une signalisation d’information locale (S.I.L.) homogène à l’intérieur des communes**, seule à même de répondre au besoin de signalisation des activités, qui était jusqu’alors rempli par des SIL communales hétérogènes, parfois peu lisibles ou vieillissantes, et ne répondant plus au cadre réglementaire actuel.

Un exemple de la prolifération des pré-enseignes dans le Parc Naturel Régional



Le projet d’une Signalisation d’Information Locale en agglomération, réglementaire et homogène sur l’ensemble du territoire, en relais de la SIL départementale (déployée sur les axes dont le conseil général est gestionnaire de voirie), permettra aux communes d’installer un matériel qualitatif qui assurera la lisibilité et la continuité des informations.

En 2014, la Commune de Bolquère a été commune pilote pour tester la mise en place de la SIL communale. Le dispositif a ensuite été étendu à d'autres communes : Matemale, Catllar, Formiguères, Les Angles, Mosset... **Le présent cahier des charges concerne la mise en place de la SIL dans la commune de Fontpédrouse.**

1.2. Contexte administratif

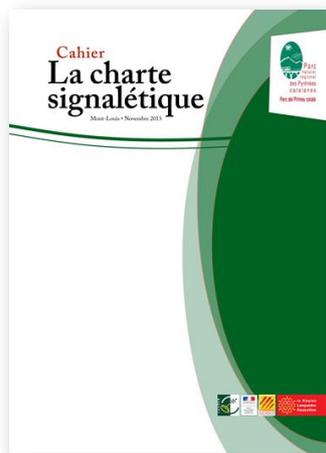
La commune de **Fontpédrouse** et le **syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes** sont maîtres d'ouvrages conjoints de cette commande conformément à la convention de groupement de commande correspondante.

La commune de Fontpédrouse est située près de l'axe routier structurant de la N116, à mi-chemin entre Olette et Mont-Louis.

1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional a élaboré plusieurs documents, que les candidats pourront consulter pour avoir davantage d'informations sur la démarche de la commune de Fontpédrouse :

- **La Charte Signalétique**, document de référence avec un diagnostic, un état de la réglementation en vigueur, et une description des actions engagées par les communes du PNR et leurs partenaires, constitue une base d'informations importantes. Elle-même annexée à la Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, cette Charte Signalétique a une valeur d'engagement pour les 66 communes du Parc Naturel Régional.
- **Le Guide de bonnes pratiques**, document plus synthétique et illustré, reprenant de manière pédagogique les différents points de la Charte, avec en suppléments quelques « outils » (des interlocuteurs bien identifiés avec leurs adresses, des bonnes pratiques, des modèles de lettres, etc.). Une version est à destination des élus et des techniciens des collectivités, une autre à destination des acteurs économiques du territoire.



Téléchargeable sur le Site du PNR

<http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/charte-du-parc-2013>

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la nature des mobiliers de signalisation installés dans la commune de Mosset et des Angles, identiques à ceux qui font l'objet de la présente demande de devis).







2. OBJET DE LA PRESTATION (& MINIMUM ET MAXIMUM DE COMMANDE)

Le présent cahier des charges concerne un marché à bons de commande pour la **conception et la fabrication, d'une nouvelle signalétique d'information locale dans la commune de Fontpédrouse.**

Les matériels à implanter seront compatibles avec les prescriptions techniques de la Charte Signalétique du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, reprises et détaillées dans le présent CCTP.

Les items pouvant faire l'objet de bons de commande dans le cadre du présent marché sont les suivants :

- Conception et fabrication de dispositifs monomâts de type DC29 en alliage de type CORTEN
- Conception et fabrication de dispositifs monomâts de type DC43 et bi-mâts de type DC29 en aluminium texturé
- Conception et fabrication de registres en aluminium

Les prix et tarifs annoncés par le prestataire dans la réponse à cette offre seront fixes et ne pourront être revus au cours de la prestation.

Le marché concernera les quantités suivantes :

	Type	Typologie	Matériau	Quantités globales	Lot 1 : commune de Fontpédrouse 100% de la commande et facturation	Lot 2 : commune de Fontpédrouse 60% et Parc 40% de la commande et facturation
Matériel (fabrication et livraison)	Support	Monomât CORTEN type DC29	Alliage type CORTEN	0		0
	Support	Grand mât alu DC43	Aluminium	5		5
	Support	Bi-Mât alu DC29	Aluminium	0		
	Registre	Registre	Aluminium thermolaqué	15	1	14
	Pose de matériels	Monomât CORTEN type DC29				
Pose de matériels	Grand mât alu DC43					
Pose de matériels	Bi-Mât alu DC29					

Les spécifications techniques sont détaillées dans la suite de ce CCTP.

Les matériaux seront garantis, comme détaillé dans la rubrique « garantie » du présent CCTP.

Deux lots, distincts, sont à séparer dans la réponse du candidat, qui devra être établie sous forme de bordereau de prix.

Le premier lot comprend :

- 1 registre aluminium thermolaqués (fabrication et livraison).

Il concerne la commande de la commune de Fontpédrouse.

Le second lot comprend :

- 5 grand mât alu DC43 (fabrication et livraison)
- 14 registres aluminium thermolaqués (fabrication et livraison)

Il concerne les commandes de la commune de Fontpédrouse (à hauteur de 60%) et du Parc naturel régional (à hauteur de 40%).

Il est entendu que la facturation de chaque lot se fait directement auprès de la structure publique qui a passé la commande.

Vocabulaire

Agglomération :

Espace sur lequel sont regroupés des immeubles bâtis et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route

Domaine public :

Biens qui ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, comme les routes, les cours d'eau, les rivages.

Domaine privé :

Biens appartenant à des particuliers ou à des sociétés, associations, collectivités publiques ou privées et qui sont régis par le droit privé.

Jalonnement :

Action de marquer la direction, ou les limites (de quelque chose) au moyen de panneaux. Le jalonnement sur domaine public est réglementé.

Micro-signalisation :

Dispositif de signalisation de petit format regroupant plusieurs barrettes ou réglottes superposées indiquant la direction d'activités publiques ou privées.

R.I.S. :

Relais d'information service. Panneau de signalisation routière d'indication, à ce titre, implanté sur le domaine public, et ne comportant aucune publicité.

Signalétique :

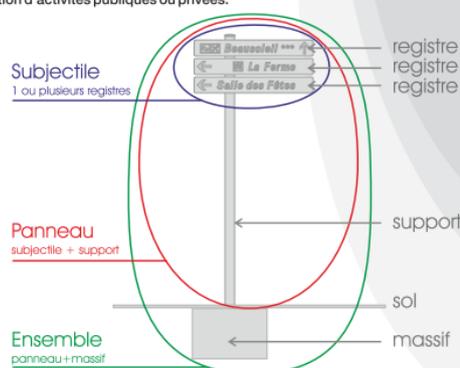
Qui donne un signalement ou un renseignement. La signalétique est l'activité qui a trait à l'utilisation des signes, signaux et signalisations.

Signalisation :

Emploi et disposition des signaux destinés à assurer la bonne utilisation d'une voie et la sécurité des usagers.

S.I.L. :

S.I.L. : Signalisation d'information locale. Jalonnement de type routier mis en place par le gestionnaire de la voirie, et soumis aux règles de la signalisation de direction.



3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MATÉRIEL

1. LES SUPPORTS de SIL

A / Les supports de type CORTEN

1. Matériau

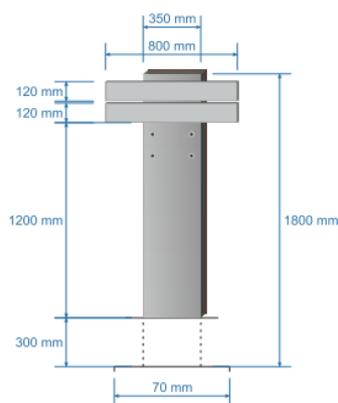
L'acier de type CORTEN : le CORTEN est une marque, comme INWATEN ou DIWETEN, qui concerne un alliage dont la dénomination exacte est « ACIER A RESISTANCE AMELIOREE A LA CORROSION ATMOSPHERIQUE ».

Le prestataire devra proposer un alliage correspondant à cette description.

A minima le matériau devra remplir les caractéristiques ciblées par la norme AFNOR EN 10025-5 : 2005.

2. Dimensions

La hauteur sous panneau des dispositifs en alliage type CORTEN devra être au maximum de 1200 mm, quel que soit le nombre de registres installés (6 au maximum).



3. Identification du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (logos) sur les supports

Afin de faciliter l'identification du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, le prestataire proposera dans sa réponse une solution technique permettant l'intégration du logo sur ces supports. Celle-ci devra garantir une durabilité dans le temps (pas de peinture qui se délave, s'estompe, s'écaille, pas de dispositif adhésif, etc.). Une solution de découpe est préconisée, comme cela a été fait dans la commune de Bolquère.



B / Les supports en Aluminium

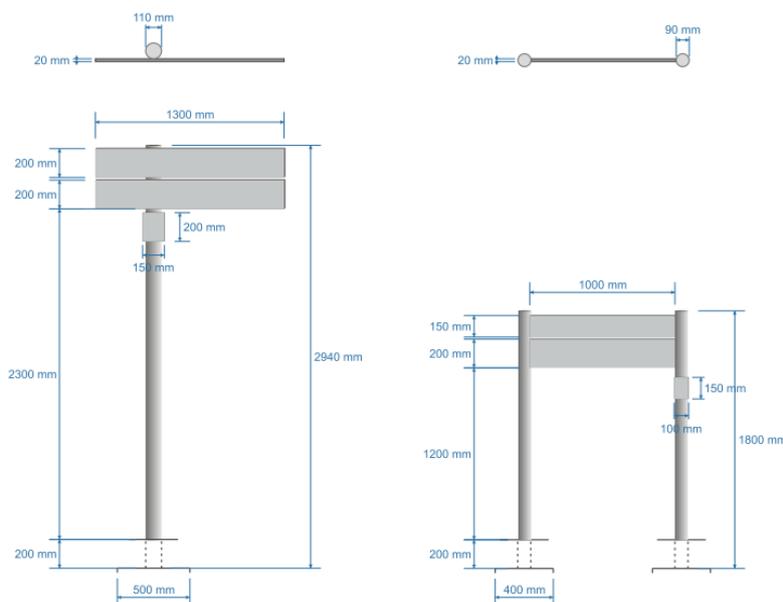
1. Matériau

L'aluminium sera de type thermolaqué texturé dans une teinte et une granulométrie approchant celle de « l'acier à résistance améliorée à la corrosion atmosphérique » décrit au 3.I.A.1 du présent CCTP.

2. Dimensions

La hauteur sous panneau devra être au maximum de 2300 mm en pré signalisation (grands panneaux de type DC43) et au maximum de 1200 mm en position (petits supports de type DC29), quel que soit le nombre de registres installés (6 au maximum).

Dimensions des matériels en ALUMINIUM



3. Identification du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (logos) sur les supports

Comme pour les dispositifs en alliage de type CORTEN, le prestataire proposera dans sa réponse sur les supports aluminium une solution technique permettant l'intégration du logo du PNR.

Intégration du logo PNR envisagée sur les dispositifs en Aluminium

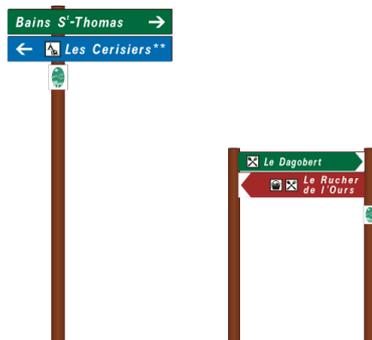


Illustration des solutions proposées à Bolquère :



2. Les registres

1. Matériau

Sur les registres, le matériau souhaité est un aluminium thermolaqué.

2. Dimensions

Le prestataire fournira un estimatif de la taille des registres en fonction des mentions fournies (voir page suivante).

Cette taille sera définie en fonction de la vitesse réglementaire des véhicules et des conditions d'implantation, elle sera au minimum de 80 mm sur les axes où la vitesse de référence est inférieure à 50 km/h et au minimum de 100 mm sur les axes où la vitesse de référence est supérieure. Cette règle pourra être adaptée à la configuration locale, en fonction des conclusions de la visite de terrain prévue au début de la mission.

Les registres seront au maximum de deux tailles distinctes suivant le type de panneau sur lequel ils seront fixés :

- Au maximum de 1300 mm par 200 mm pour les plus grands,
- Au maximum de 1000 mm par 150 mm pour les plus petits.

Une seule mention est possible par registre, sur deux lignes maximums.

3. Couleurs, écriture, rétro-réfléchissement

Les registres comporteront au recto la mention du registre en blanc, sur un fond d'une teinte définie par un code couleur selon le type d'activité.

Ils seront au verso laqué dans une teinte identique à celle de l'aluminium des supports et de l'acier de type CORTEN. La granulométrie ne devra pas nécessairement être identique à celle des supports mais la teinte est importante afin d'atténuer l'aspect métallique brut de l'aluminium non peint au dos des registres.

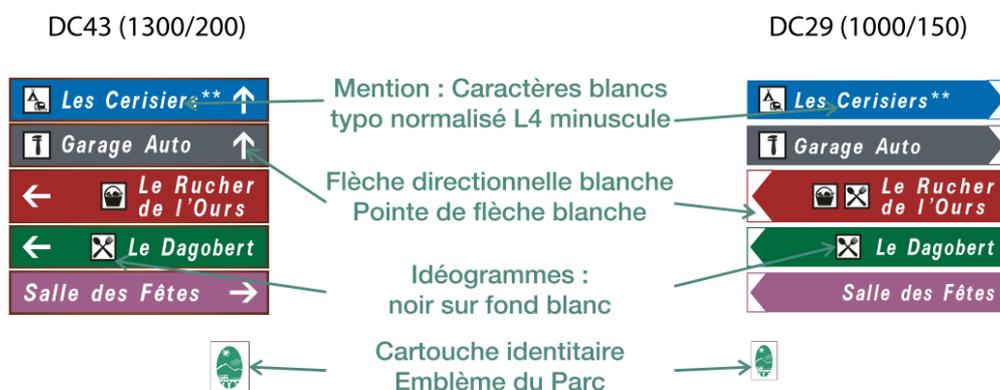
Les spécifications techniques suivantes sont une déclinaison du Schéma directeur de Signalétique du CG66, qui a lui-même édicté un certain nombre de principes à respecter pour la SIL installée hors agglomération. Afin d'assurer la continuité des signaux pour l'utilisateur, il est souhaitable de respecter ces orientations à l'intérieur des agglomérations, et donc de décliner dans cette SIL les mêmes spécifications techniques.

Ci-dessous, un extrait de la charte signalétique, spécifiant les teintes RAL pour les registres

Ecriture blanche	RAL 5015 C100 M49 J4 N1	Hébergement, restauration, camping
Ecriture blanche	RAL 7011 C70 M55 J50 N26	Services aux personnes en déplacement
Ecriture blanche	RAL 3003 C24 M100 J97 N21	Activités viticoles et produits du terroir
Ecriture blanche	RAL 6001 C100 M30 J100 N21	Sports, loisirs, nature et culture
Ecriture blanche	RAL 4001 C46 M73 J23 N2	Services publics

Le prestataire réalisera les registres dans un aluminium laqué dont les teintes seront identiques aux références ci-dessus.

Principes de composition des registres.



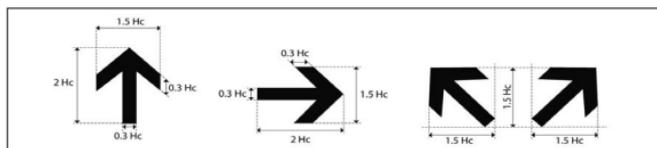
Sur les registres où deux lignes seraient nécessaires, la hauteur du registre pourrait être plus importante, à savoir portée à 250 mm sur les DC43 et à 200 mm sur les DC29.

Le nombre de mentions maximales sur un support est de 6, dont 4 dans la même direction. Le prestataire doit pouvoir prévoir dans sa réponse technique la fixation des 6 registres sur les supports.

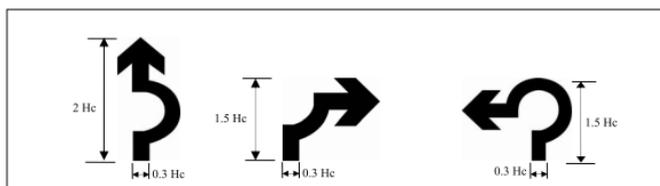
Les registres devront être rétro-réfléchissants, visibles de jour comme de nuit. De ce fait, la totalité des registres les plus grands (sur les DC43) sera de classe II. Les registres en position (DC29) seront aussi rétro-réfléchissants, mais de classe I.

Les flèches seront de dimensions prédéfinies, en fonction des hauteurs de caractères (HC) suivant le schéma suivant :

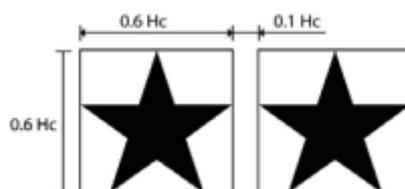
En présignalisation de carrefour en croix :



En présignalisation de carrefours giratoires :

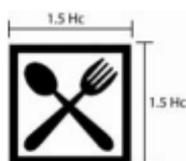


Les étoiles de classement pour les hôtels seront également de dimensions définies, comme suivant :



Enfin, les idéogrammes à faire figurer à la fin de certains registres, tels que décrits dans le tableau listant les mentions des registres, devront être aussi de taille et de type bien définis, conformément à la Charte Signalétique du PNR et à la réglementation nationale (code de la route).

Indicateur de taille :



Liste des idéogrammes règlementaires

I. SPECIFICATIONS TECHNIQUES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

1. Résistance

Un panneau de signalisation est fixé sur un support qui est lui-même fiché dans le sol dans un massif de fondation.

L'ensemble (support et registres) doit pouvoir résister aux vents soufflant dans la région, afin d'une part de ne pas se déformer et d'autre part ne pas s'arracher ou se rompre sous l'effet du vent. La pression dynamique de base à considérer pour l'implantation de ces supports dans le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sera à minima de 190 daN·m⁻² (déca Newton par mètre carré de surface).

Le prestataire aura à sa charge de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur au moment de la fabrication et de l'implantation des panneaux.

2. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Pour la prise en compte de la sécurité routière, les préconisations techniques à respecter sont les suivantes :

- Pour une implantation au bord de la chaussée sans protection (barrières, glissières, talus, etc.), le moment résistant maximum admissible devra rester inférieur à 570 da N.m afin que le dispositif ne constitue pas un obstacle agressif. Si cette condition ne peut être respectée, le titulaire proposera un système permettant la fragilisation du dispositif pour le rendre « fusible » lors d'un choc par un véhicule motorisé. Ce dispositif devra être détaillé dans l'offre technique du prestataire.

- Les massifs de fondation des supports devront être arasés au niveau du terrain naturel.
- L'emploi du béton ne peut se faire qu'au niveau du massif de fondation, en aucun cas au-dessus du sol.
- Pour une implantation en bord de chaussée, le prestataire s'assurera du respect des dispositions réglementaires liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour ne pas implanter les dispositifs à des endroits qui réduiraient la largeur circulaire réglementaire des trottoirs. En outre afin de ne pas constituer un obstacle, la hauteur sous panneau devra impérativement être respectée.

Le prestataire aura à sa charge, au moment de la pose, de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur sur ces aspects également.

3. Prise en compte des particularités climatiques

Les matériels dans leur ensemble (massif, supports et registres) devront être en mesure de résister au climat, et notamment aux éventuels problèmes engendrés par l'accumulation des facteurs suivants en territoire de montagne :

- Chutes de neige
- Gel
- Chaleur
- Ecart de température élevée
- Fort taux d'ensoleillement
- Vent

Ces facteurs doivent amener le prestataire à fournir des réponses adéquates sur la résistance de l'ensemble du matériel, qui devra être en mesure de :

- Résister à la pression exercée sur les dispositifs par la neige et le vent (les mâts devront pouvoir résister à une pression prévue pour 6 registres, y compris quand ils en comprennent moins d'après le schéma d'implantation, et ce afin de prévoir l'évolutivité des dispositifs dans le temps et l'accueil potentiel de nouvelles activités à signaler ultérieurement sur ces mêmes mâts).
- Résister à l'oxydation liée au ruissellement. L'oxydation naturelle de l'aluminium et de l'acier de type CORTEN est normale et prévisible, mais les éventuelles pièces de fixation des registres et des massifs de fondation devront être en mesure de résister à l'effet des intempéries.
- Résister aux effets du gel et des écarts de température. A cet effet les matériaux poreux pour les massifs de fondation seront à proscrire s'ils remettent en question la solidité de l'ensemble, et s'ils peuvent être sujets à une fissuration et une casse.

4. Entretien des dispositifs

Le matériel installé doit pouvoir, en cas de dégradation humaine volontaire de type graffitis, peinture, tags, être aisément nettoyable à l'aide de produits d'entretien courants.

5. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres

L'ensemble des matériels devra être livré avec toutes les fournitures spécifiques nécessaires à la pose des mâts dans le sol et à la fixation de 6 registres sur les mâts (boulonnerie et visserie, tiges métalliques le cas échéant, dispositif rendant le mât fusible le cas échéant, etc.).

4. la pose du matériel

1. Fonctionnement du marché groupé.

Le prestataire indiquera dans le Bordereau des prix unitaires le coût de la pose de chaque type de matériel. Cet élément est un attendu obligatoire de la réponse, et fera potentiellement l'objet d'un bon de commande par le maître d'ouvrage, indiquant le nombre et le type de panneaux pour lesquels il sera nécessaire de réaliser la pose.

Ce bon de commande concernera tout ou partie des matériels à implanter. Le prestataire devra détailler les modalités de pose des matériels qu'il fabriquera et délivrer un mode d'emploi avec chaque BAT de fabrication.

2. Méthodologie

Dans le cas où ce bon de commande serait lancé, le prestataire prendrait en charge la fabrication et la livraison de l'ensemble des matériels exposés dans le bon de commande. Il ne sera pas demandé au prestataire de se positionner sur la pose. Celle-ci sera réalisée en interne, directement par la commune.

Les lieux d'implantation ont déjà été grossièrement définis dans le cadre d'un schéma d'implantation (annexé à ce cahier des charges).

Après attribution du marché, le prestataire pourra transmettre au PNR pour validation un bon-à-tirer réaliser sur le modèle du schéma d'implantation fourni. La validation de ce bon-à-tirer constituera le préalable au lancement de la fabrication puis de la livraison des matériaux.

5. Garanties matériel et pose

1. Matériel

Des garanties particulières seront fournies par le titulaire en fonction des matériels posés, et feront l'objet d'une réponse à la consultation du présent accord-cadre.

Le délai de garantie sera au minimum de 5 ans à partir de la pose des matériels pour tous les dispositifs en aluminium.

Le délai de garantie sera au minimum de 10 ans à partir de la pose des matériels pour tous les dispositifs en CORTEN.

La garantie ne pourra s'appliquer, sous réserve des dispositions légales et réglementaires (notamment de l'article 1641 du code civil et des articles 1386-1 et suivants du code civil) que pour des matériels défectueux, dont le vieillissement prématuré, l'usure anormale, ou un défaut de conception, justifieraient de l'application de la garantie. Toute dégradation liée à un acte de vandalisme est exclue de la mise en œuvre de la garantie.

Le fait que les matériels doivent répondre à un certain nombre de prescriptions techniques (voir 3.IV.1,2 et 3 du présent CCTP) en matière de résistance aux intempéries, notamment liées au climat montagnard du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (vents, neige, sels de déneigement, fort taux d'ensoleillement, etc.) doit être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie.

2. Pose

Dans le cas où le prestataire aurait à poser certains matériels, (voir partie 4 du présent CCTP), il devra être en mesure de garantir un service après-vente de 6 mois suivant la mise en service.

Comme pour la garantie « matériel », le prestataire détaillera dans sa réponse les modalités de mise en œuvre et le contenu de sa garantie relative à la pose et au service après-vente du matériel.

6. Modalités d'exécution

Le travail attendu sera suivi par la commune et par le syndicat mixte Parc naturel régional, maîtres d'ouvrage conjoints. Le prestataire devra assister aux réunions organisées et prendre en compte les remarques et les orientations proposées au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional assurera un suivi régulier par l'intermédiaire de son *chargé de mission Signalétique*.

A / Description du déroulé de la mission

Une réunion de lancement aura lieu sous huitaine après l'attribution du marché, elle servira à la mise au point du calendrier, à la rencontre des élus et des techniciens de la commune de Fontpédrouse, et du technicien du Parc, et à la transmission des différents documents complémentaires, nécessaires à la réalisation de la mission du prestataire.

1. Conception

Le prestataire fournira un BAT de fabrication pour chacun des 4 items suivants, sous 15 jours suite à la notification d'attribution du marché :

- Support monomât de type DC43 en Aluminium
- Support bi-mâts de type DC 29 en Acier de type CORTEN
- Support bi-mâts de type DC 29 en Aluminium
- Registres en Aluminium

2. Fabrication

Une fois les BAT validés par le maître d'ouvrage, le prestataire aura en charge la fabrication des matériels dans un délai qu'il estimera dans sa réponse (critère de sélection du candidat), mais dans tout le cas inférieur à 4 semaines.

B / Récapitulatif des réunions

Le plan prévisionnel des réunions est le suivant :

- La réunion de lancement dans les jours suivants la notification d'attribution du marché
- si besoin : une réunion de travail pour le suivi de l'avancement du travail

Si le prestataire doit poser certains matériels, il s'engage sur les réunions complémentaires suivantes :

- Une réunion de repérage terrain et de coordination avant la pose des matériels pour déterminer les emplacements exacts d'implantation
- Une réunion de réception des travaux une fois la pose achevée.

C / Transmission des documents

Le prestataire s'engage à fournir les documents graphiques dans des formats numériques consultables par le maître d'ouvrage (PDF, Office, Suite ADOBE, SVG).

7. Durée et calendrier opérationnel

La mission devra être réalisée selon le calendrier prévisionnel suivant. La durée maximale de réalisation est fixée à 3 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution par le prestataire retenu.

- Vendredi 05 mai 2023 : Fin de la mise en concurrence (limite de réception des offres : 12h) puis analyse des offres.
- Jeudi 11 mai 2023 : Décision de l'attribution du marché.
- Lundi 22 mai 2023 : Notification d'attribution du marché et réunion de lancement de la mission la semaine suivante.
- Période de conception (envoi des BAT au PNRPC pour la date limite du vendredi 09 juin 2023 au matin).
- Lundi 12 juin 2023 : validation des BAT par la commune de Fontpédrouse et le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes. Démarrage de la fabrication.
- Fabrication et livraison de l'ensemble des matériels pour le vendredi 30 juin dernier délais.

8. Budget

La réalisation du présent marché étant liée à l'obtention de subventions, le budget dédié à la réalisation de l'ensemble de cette prestation comprend :

- La conception
- La fabrication
- La garantie
- Le transport (pour une livraison unique)

9. Facturation

La facturation devra être établie en deux parties.

La **première facture** sera à adresser à la commune de Fontpédrouse :

Mairie -66360 Fontpédrouse

Comprend :

- 100% du montant total TTC du **lot 1.**
- 60% du montant total TTC du **lot 2.**

La **seconde facture** sera à adresser au :

Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes -La Bastide 66360 Olette.

Comprend :

- 40% du montant total TTC du **lot 2.**

10. Réponse attendue du candidat

Le prestataire dans le cadre de sa réponse devra fournir à minima :

- **Une note méthodologique décrivant :**
 - Le descriptif technique du matériel proposé par type de panneaux, avec en particulier des réponses sur les modalités techniques d'intégration des logos et sur la résistance des matériaux.
 - La manière dont le prestataire entend remplir les missions concernées
- **Un descriptif des garanties proposées**
- **Le Bordereau de prix unitaire** contenant le détail des coûts de la prestation : conception et fabrication, le transport (la garantie étant incluse dans chaque coût unitaire). Un estimatif des délais de fabrication, pose et livraison à remplir dans le Bordereau de prix unitaire. Le prestataire en complément du BPU proposé dans le DCE pourra fournir s'il le souhaite un bordereau de prix détaillés du matériel fourni par pièce « technique ».
- **S'il le souhaite des exemples de prestations similaires**
- **Le nom de la personne référente** sur cette candidature au sein de la structure candidate
- **A titre indicatif, un prix unitaire pour la vente de registres complémentaires**, qui pourront être directement pris en charge par la mairie de la commune de Nyer, ou par d'autres communes qui pourraient bénéficier

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

	Type	Typologie	Matériau	Prix HT unitaire (conception et fabrication)	Prix TTC unitaire (conception et fabrication)	Quantité Lot 1	Quantité Lot 2	Total TTC Lot 1	Total TTC Lot 2
Matériel (Conception, fabrication et livraison inclus)	Support (incluant solution adaptée pour intégration du logotype PNR en fonction du type de support, fournitures nécessaires à la pose dans le sol tel que précisé dans le CCTP)	Mono-mât CORTEN type DC29	Alliage type CORTEN						
		Grand mât alu DC43	Aluminium			5			
		Bi-Mât alu DC29	Aluminium						
		Registres	Aluminium thermolaqué			14	1		

REPARTITION FINANCIERE

	Détail de la répartition	Montant TTC	Total TTC
<i>Parc naturel régional des Pyrénées catalanes</i>	Lot 2 (40%)		
<i>Commune de Fontpédrouse</i>	Lot 1 (100%)		
	Lot 2 (60%)		

RAPPEL DES MODALITES DE COMMANDE ET FACTURATION CI-DESSOUS :

	Type	Typologie	Matériau	Quantités globales	Lot 1 : commune de Fontpédrouse 100% de la commande et facturation	Lot 2 : commune de Fontpédrouse 60% et Parc 40% de la commande et facturation
Matériel (fabrication et livraison)	Support	Monomât CORTEN type DC29	Alliage type CORTEN			
	Support	Grand mât alu DC43	Aluminium	5		5

	Support	Bi-Mât alu DC29	Aluminium	0		
	Registre	Registre	Aluminium thermolaqué	15	1	14
Pose de matériels	Monomât CORTEN type DC29			0		
Pose de matériels	Grand mât alu DC43			0		
Pose de matériels	Bi-Mât alu DC29			0		

Date et signature :

